

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3100 Société : LA GNIYAT DADDA

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : LAGNIOU DADDA

Date de naissance : 21/08/1984

Adresse : ALLA MERIEM BLOC 8V 16

Tél. : 06 52 88 7725 Total des frais engagés : 85680 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : AL / 01 / 2019

Nom et prénom du malade : LAG NIOU DADDA Age : 31

Lien de parenté : Lui-même Copoint Enfant

Nature de la maladie : Bronchite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Grippe

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : Grippe

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : LAG NIOU DADDA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/12/2013			160,00	<i>Dr MED JEWDOUHAN Medicine Gén BLOC INAHF PAY Hay Money TEL G...</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourmisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. ADDI Tarik 317, Bd Chouihada, Blok 5 R.M. Casablanca 06 05 22 62 07 3 	16/12/23	706,80

INP: 092033034

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

The diagram illustrates a dental arch with teeth numbered 1 through 8 on both the upper and lower arches. The upper arch is labeled with 'H' at the top, 'D' on the left, and 'G' on the right. The lower arch is labeled with 'B' at the bottom. The teeth are arranged in pairs, with some teeth having additional numbers or symbols (e.g., 'Y') indicating specific types or positions.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

طبيب بالقوات المسلحة الملكية

الطبب الرئيسي للدائرة الصحية الحى الحسينى برباط سبata الطبيب المكلف باللجنة الطبية

Ex. Responsable de la Commission de la Vieille

pour Permis de Conduire Délégation EL RIDA لمنع رخصة السياقة بعمالة الداء سبata

Medecine Generale

Dr. ADDI Tarik

319, Bd. Chouhada, BloC 15

H.M. Casablanca

Tél: 05 22 62 07 31

الطب العام

Urgence: 06.20.06.75.19

Casablanca : الدار البيضاء في : ١٤٦١٧٩٣

NOM: LA GENTIL D'AOUIA
INP: 092033034

S.V.

132,00

(1) Aklav 1g

37,70

Aschetaq 1g

(2) Depo Medrol 80mg N°2

69,00

(3) Docivox Sip 1mg / 10g

14,60

Acis 36

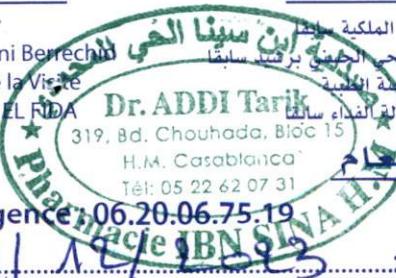
(4) Doliprane 1g

185,00

(5) Sulfas 50mg N°2

45,80

(6) Cintec 10mg

~~= 706,80~~

Dr. ADDI Tarik
Medecine Generale
Bloc 15, Rue 32, Hay Mohammadi - Casablanca
Tél: 05 22 63 75 77
Gsm: 06 20 06 75 19

العنوان: بلوك العناني زنقة 32 الرقم 31 - الحي المحمدي - البيضاء الهاتف: 05.22.63.72.77

Adresse: Bloc El Inani Rue 32 N°31 Hay Mohammadi - Casablanca Tél: 05.22.63.72.77

LOT: 220051
PER: 01/2025
69,00DH

Deva

VOX



LOT : 2994
PER : 03-25
P.P.V : 132DH00

LOT: GB21772
PER: 09/2024
PPV: 185 DH 00

LOT: GB21181
PER: 05/2024
PPV: 185 DH 00

Ciplak
Étiquet

Bien agiter avant chaque utilisation



PPV: 45DH80
PER: 06/25
LOT: L2006

